L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que chaque loterie soit la seule qui dans un Etat ait été vendue et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein !

LA PLUS

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 15 JUIN 1880,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION !

Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE !

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.

—LE—

MARDI, 15 JUIN 1880.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE..... $100,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

Au bureau de la Compagnie,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 15 JUIN 1880,

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de	$100,000	$100,000
1 ..... de	50,000	50,000
1 Lot de.....	20,000	20,000
2 Lots de.....	10,000	20,000
4 Lots de.....	5,000	20,000
20 Lots de.....	1,000	20,000
50 Lots de.....	500	25,000
100 Lots de.....	300	30,000
200 Lots de.....	200	40,000
600 Lots de.....	100	60,000
10000 Lots de.....	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré du lot de $100,000 est..... 30,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré du lot de $50,000 est..... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré du lot de $20,000 est..... 7,500

11,879 Lots rélevant à..... $522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

Ecrire à Paris ou agence de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

M. A. DAUPHIN,

PRÉSIDENT,

Nlle-Orléans (La.)

Par Beau sur la poste ou lettres enregistrées contenant l'argent ou encore par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage du MARDI, 15 JUIN 1880.

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

Les demandes des agences dans tous les Etats, comtés, villes et villages, de l'Union.

Prospectus gratuits sont exigés et envoyés, gratuitement, accompagner les demandes qui concernent ailleurs à

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, La.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

N.B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les différentes villes, et les personnes prétendant faire et solliciteront des lettres de

MAISON ÉTABLIE EN 1840

DE

PALAIS

DE

MEUBLES

DE

Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffes dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se reuliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs !

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Poydras, et

94, 96, 98, 90 & 92

RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

John V. Moore vs Algernon S. Beck et als.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans. No. 2114.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District judiciaire pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Dauphine, dans le Second District de cette ville, MARDI le 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

UN CERTAIN ILOT DE TERRE, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans (faubourg Hurstville) ancienne paroisse Jefferson, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, titres, privilèges, avantages qui y appartiennent, désigné par le numéro vingt-deux, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, et déposé en l'étude de E. Rapheti, à l'époque notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hennor, Laurel et Live Oak, et par la ligne de division de Bloomingdale, et a une façade de trente pieds (300) sur la rue Hennor, deux cent-cinquante-six pieds (256) sur la rue Live Oak, et deux cent-quatre-vingt pieds et quatre lignes sur la rue Laurel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 mai 15 22 29—6 juin

Etat de la Louisiane vs Bernard Barthe.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 10,928.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet numéro cent-quatre-vingt-douze, borné par les rues Carondelet, Gallis, Girod et Baronne, et désigné par le numéro dix-neuf, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10

James Beattie vs W. H. H. Whitterell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,024. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Second District de cette ville, MERCREDI 26 mai 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

10 QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. Hedin, voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans le bureau d'étude de H. H. Dreux, ancien notaire de cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, soixante-douze pieds huit pouces de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, soixante-douze pieds huit pouces de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-douze pieds quatre pouces, sur la ligne qui la divise du lot No quatre. Le lot No Quatre mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui la divise du lot No Deux, et de soixante-douze pieds huit pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No Trois. Le lot No Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-douze pieds quatre pouces, sur la ligne qui la divise du lot No Un, et de soixante-douze pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No Quatre. Le lot No Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-douze pieds quatre pouces, sur la ligne qui la divise du lot No Un.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10

Etat de la Louisiane vs Hermes L. Dufour.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 9310.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet numéro deux, borné par les rues Front, Gravier, Fulton et Commune, et désigné par le lot numéro neuf, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10

Etat de la Louisiane vs Jos. Cohn.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,187.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus POUR TAXES D'ETAT DE 1876 ET 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'Ilet numéro trois, borné par les rues Front, Gravier, Fulton et Commune, et désigné par le lot numéro neuf, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10

James Hamilton vs W. H. H. Whitterell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,024. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Second District de cette ville, MERCREDI 26 mai 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

10 QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. Hedin, voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans le bureau d'étude de H. H. Dreux, ancien notaire de cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, soixante-douze pieds huit pouces de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-douze pieds quatre pouces, sur la ligne qui la divise du lot No quatre. Le lot No Quatre mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-douze pieds quatre pouces sur la ligne qui la divise du lot No Deux, et de soixante-douze pieds un pouce et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Trois. Le lot No Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-douze pieds quatre pouces, sur la ligne qui la divise du lot No Un.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10

Mme Florinda W. Taylor vs. J. Q. A. Fellows.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 10,514—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 25 mai 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Un morceau de terre dans l'Ilet borné par les rues Clague (maintenant Hamparts), Poydras, et Philippa (maintenant Perdido), dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans étant le lot No onze, dans ledit Ilet, ayant trente pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur de quatre-vingt six pieds et quelques lignes qui recouvre par Myra Clark Gaines de Isabelle j'ajoutes en vertu d'un décret de la Cour Suprême des Etats-Unis.

2° Trois lots de terre situés dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Rampe et St-Pierre, étant ses lots Nos un, deux et trois, ledit lot numéro trois ayant une façade de soixante pieds à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt pieds. Le lot un formé le coin des rues Bourgogne et Toulouse. Les lots No 12 touche au lot un et a une façe de à la rue Toulouse de soixante pieds sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout ensemble formant galas; les deux premiers lots étant les propriétés recouvrées par Myra Clark Gaines de G. Lagarde, et le numéro trois recouvrée par Myra Clark Gain ade A. Saret en vertu d'un décret de la Cour Suprême des Etats-Unis.

3° Un Numéro soixante Quatre Vingt Dix, borné par les rues Gayoso, Dupré, Orléans et Bon-Anne, Second District.

4° Un Numéro Quatre cent Soixante, borné par les rues Rendon, Orléans, St-Pierre et l'avenue Hagan, Second District.

5° Un Numéro Quatre cent Soixante, borné par la rue Orléans, avenue Hagan, St-Pierre et Fort au Bayou St-Jean, Second District, ceci étant l'Ilet où se trouve la maison d'habitation ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Celle-ci étant la seconde et dernière crise, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur pour ces quelles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une caution avec hypothèque sur immeubles produisant huit pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues pour le prix de paiement. Le dit acquéreur devant en sus de son enchère et prix ne contenant le montant des annonces, les frais de shérif et du comptoir de cour, à peu près deux cents piastres (200) et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 25.

F. D. Seghers vs. Louisa Chouis, femme d'Alexandre Smith.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,684.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes et privilèges y attachés et y appartenant, situé dans le Deuxième District de la ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Marais, Dumaine et Villere, étant une portion du lot désigné par le No cinq, de l'Ilet cinquante-neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié, date de 9 août 1828, mesurant un plan parallèle à la rue Marais, entièrement nouvelle en cette ville, date du 16 novembre 1822. Le dit lot en portion de lot de terre a première du côté le plus rapproché de la rue St-Philippe, sur une profondeur de cent-vingt pieds.

2° Un lot de terre, ledit lot de terre tenant lot et dépendance ainsi et mesurant huit pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds, le pied fraqué, et faisant une partie de lot de quatre-vingts pieds de face à la rue Marais et cent vingt pieds de profondeur, étant les même propriétés acquises par le défendeur par un achat de Frédéric Fazende, par un acte passé pardevant Théodore Guyot, notaire dans cette ville, le 27 février 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—1, 8, 15, 22, et 26 mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Propriété de valeur dans le septième district—Succession d'Herman Thieler et femme. Action en partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale. SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, en vertu d'un jugement en partage, action 2,115, 1 cour du deuxième district judiciaire, de et de ces dits lots appartenant de la Ville et à la Nlle Orléans, dans le lit 1er avril 1880; en vente également d'un ordre même cour homologuant les procédures, etc., daté le 2 mai 1880.

Et d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de H. Thieler. No 41,296 du dockat de ladite Cour en date du 6 mai 1880, il sera vendu :

Pour en un partage entre les héritiers, les propriétés et après de cites, savoir :

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (anciennes ville de Carrollton), et désignés par les Nos 9 et 10 de l'Ilet 1, borné par les rues Lavoie, Bernadotte, De Armas et Leonie. Ledit No 9 à 29 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Lavoie, 30 pieds 6 pouces de face à la rue De Armas, 174 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne inférieure qui le divise du lot No 8 et 11, et 149 pieds 2 lignes sur la ligne supérieure qui le divise du lot No 10. Le lot No 10 formant le coin de la Lavoie et des rues Burdette et De Armas a 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Lavoie, 123 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Burdette, 30 pieds de face à la rue De Armas, et 149 pieds 2 lignes sur la ligne inférieure qui le divise du lot No 9.

2° Sept lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet borné par les rues Commandant, Mazarg, Washington et Burdette. Lesdits Nos 6, 7, 8, 9 et 10 se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Mazarg sur une profondeur de 105 pieds 6 lignes environ, le long de la rue Washington et Mazarg. Les lots Nos 11 et 12 se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

3° Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville et désignés par les Nos 6, 7 et 8 de l'Ilet No 2, ont chacun, d'après le plan de Charles Zimpel, décédé-arpenteur des Etats-Unis, le 26 février 1838, et déposé en l'étude de F. X. Lewis, ancien notaire de cette ville, 30 pieds de face à la rue Hunt la même façade sur la rue Washington, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville et désigné par le No 1. Ledit lot a 29 pieds 6 pouces 5 lignes sur la rue Washington, 114 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne touchant au lot No 2. Le tout d'après le plan annexé à un acte de bornage de W. Y. Lewis, arpenteur le 15 novembre 1836.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, formant le coin des rues Lavoie et Burdette et ayant 122 pieds 6 pouces de face à la rue de la Lavoie, sur 151 pieds de profondeur et face à la rue Short et 130 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No 4 (le tout plus ou moins).

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, et désigné par le No 10, ayant 60 pieds de face à la rue Short sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, (le tout plus ou moins).

7° Le contenu de la grenoile, au coin des rues Lavoie et Short.

8° Un lot de meubles meublants, etc. qui se trouvent dans la maison.

Conditions.—Pour la propriété foncière, au tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance des propriétés et transfert des polices, paiement par les acquéreurs des taxes payables en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Pour les meubles, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant W. H. Pascoe, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur le tiers pour assurer la vente.

8 mai—8, 15, 22, 29—5 et 12 juin

Propriété de valeur formant le coin des rues Amour et Port. Succession de Christian Haindel. No 41,411—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale. SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 14, et signé le 19 novembre 1879, et aussi d'un ordre de vente daté du 23 avril 1880, les propriétés ci-dessous décrites appartenant à la succession ci-dessus nommée.

Un cor ain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Un de l'Ilet No 11, borné par les rues Peristyle, Amour et Bons Enfants, le dit lot formant le coin des rues Amour et Port et mesurant au pied américain 29 pieds 5 pouces et 12 lignes de face à la rue Amour sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Comptant—Comptant l'acquéreur devant assumer en outre de l'enchère, les taxes dûes et exigibles en 1880.

Acte de vente pardevant ——— notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur devra payer 10 0/0 du montant de l'adjudication comptant sur les lieux afin de lier la vente.

24 avril—24—mai 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Trois-ième, petite Carondelet et Margaine.

Succession de Louis Gasteuer.

No 29,887—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et Salle de ventes No 45 rue Royale. LUNDI, 31 mai 1880, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, au salon de liqueurs de Barrett "Ferry Exchange" au coin des rues Bourgogne et Villere (Alger), en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 27 avril, 1880.

Un certain lot de terre dans la Cinquième District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Patterson, Villeré, Sérpis et Barthélémy, désigné comme lot No 7, et mesurant 33 pieds 2 pouces et 3 lignes de face rue Patterson, sur 113 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, sur la ligne qui le divise du lot No 8. 113 pieds 8 pouces et 8 lignes à l'autre extrémité, et 33 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de fond; avec toutes les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devant payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 avril—28 mai 6, 15, 22, 29

SUCCESSION DE FERDINAND PECOUL,

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour de Paroisse—No. 62—Paroisse St. Charles

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse St. Charles, en date du 25 mars 1880, je vendrai en vente publique à la porte de la maison de Cour à 11 heures du matin SAMEDI 5 juin 1880 la propriété ci-dessous décrite appartenant à la succession ci-dessus nommée.

1° Une certaine portion de terre ou habitation sucrière située dans la paroisse St. Charles, sur le côté droit de la route Pontchartrain, en face du pont de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents et demi de face au fleuve sur environ quarante arpents de profondeur, entre lignes parallèles, bornée à la ligne supérieure par la propriété de Chas. Aure D'Arembourg, et à la ligne inférieure par la propriété de Adélaïde Jamar ensemble avec tous les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, la sucrerie, les dépendances et tous les bestiaux, ustensiles, instruments aratoires, ainsi qu'il résulte de l'inventaire certifié en bonne du greffier de la Cour de District de ladite paroisse.

Conditions Un quart comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur et portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devant assumer en sus de son enchère et prix les dettes de compagnies d'Assurances de la Nouvelle-Orléans pour la somme de $3500, trois mille cinq cents dollars pour le conserver en sécurité, et de mille piastres pour la maison de résidence.

Les autres meubles et ustensiles seront vendus au comptant

C. COLLY,
Shérif de la paroisse St Charles.

Bureau du Shérif, paroisse St-Charles, 25 mars 1880.

1mai—1 8 15 22 29 5 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 10,352.—A vendre par les présentes que le troisième jour de mars 1880, ladite Cour a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, et dans les termes suivants, savoir :

Mme Sophie Fled } Sur motion
vs. } de
Sylvester Fled, son mari. } Ernest J. Wrank, avocat de la demanderesse, et sur la production des preuves verbales à l'appui de la pétition de la demanderesse, et sur les témoignages étant en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement rendu par la Troisième District de la ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Marais, Dumaine et Villeré, étant une portion du lot désigné par le No cinq, de l'Ilet cinquante-neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié, date de 9 août 1828, mesurant un plan parallèle à la rue Marais, entièrement nouvelle en cette ville, date du 16 novembre 1822. Le dit lot en portion de lot de terre a première du côté le plus rapproché de la rue St-Philippe, sur une profondeur de cent-vingt pieds.

2° Un lot de terre, ledit lot de terre tenant lot et dépendance ainsi et mesurant huit pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds, le pied fraqué, et faisant une partie de lot de quatre-vingts pieds de face à la rue Marais et cent vingt pieds de profondeur, étant les même propriétés acquises par le défendeur par un achat de Frédéric Fazende, par un acte passé pardevant Théodore Guyot, notaire dans cette ville, le 27 février 1872, définitivement à l'encontre de M. Gaudalé, défaillant, à l'encontre de M. Drouet, notaire et ayant été rendu par le Juge Pitot, le 31 octobre 1871